



Veillez écrire en caractères d'imprimerie

SECTION A : Identification de l'employeur

Nom de l'entreprise Numéro d'employeur CCQ

Numéro Rue Ville, village ou municipalité

Province Code postal Courriel

Ind. rég. Téléphone (1) Ind. rég. Téléphone (2) Nom de la personne à contacter

SECTION B : Identification des salariés participant

Nombre de salariés participant à la formation

NOM DU SALARIÉ	PRÉNOM DU SALARIÉ	SIGNATURE DU SALARIÉ	MÉTIER OU OCCUPATION	N.A.S ou # client CCQ

* Si vous avez plus de 8 participants, veuillez fournir la liste complète sur une feuille à joindre en annexe.

SECTION C : Renseignements sur la formation

IMPORTANT : Une analyse détaillée doit être effectuée afin de déterminer si une formation est admissible à un remboursement. Si la formation pour laquelle vous demandez un remboursement n'a jamais été analysée par la Commission de la construction du Québec (CCQ), il pourrait vous être demandé de fournir le devis de formation, le plan de cours et des informations sur le formateur.

Titre de la formation Durée de la formation (# heures)

Nom de l'organisme fournisseur de la formation Ind. rég. Téléphone Site INTERNET

Lieu de la formation

Numéro Rue Ville, village ou municipalité

Province Code postal

SECTION D : Horaire de la formation

Les demandes de remboursement doivent être soumises au maximum 90 jours après la fin de la formation. Les demandes ne respectant pas ce délai seront automatiquement refusées.

Date de début de la formation

	A		M		J

 Date de fin de la formation

	A		M		J

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Début	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min
Fin	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min	__H __Min

SECTION E : Réclamation des coûts

Veillez joindre à votre demande, toutes les **pièces justificatives** (Ex : Facture) nécessaires au remboursement de vos frais de formation. Votre demande de remboursement sera annulée si nous ne disposons pas de toutes les pièces justificatives nécessaires dans les trente jours suivants la réception de votre demande.

Les mesures incitatives (frais de déplacement et d'hébergement) des participants admissibles seront calculées selon les modalités en vigueur au moment du dépôt de la demande. Les mesures incitatives seront versées directement aux participants. Aucune facture n'est nécessaire pour le remboursement des mesures incitatives.

Total des frais de formation réclamés

Description

SECTION F : Autorisation de l'employeur

J'atteste que les renseignements fournis dans cette demande de remboursement sont exacts. J'autorise la Commission de la construction du Québec à effectuer les vérifications et à obtenir les documents nécessaires à l'étude de cette demande de remboursement auprès du fournisseur de la formation spécifié à la section B.

Signature

Date

	A		M		J

COMMENT TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE DE REMBOURSEMENT ?

PAR COURRIEL :

remboursement.formation@ccq.org

PAR TÉLÉCOPIEUR :

514-788-5279 OU SANS FRAIS 1-855-788-5279

PAR COURRIER :

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

C.P. 2300

SUCCURSALE YOUVILLE

MONTRÉAL (QUÉBEC)

H2P 0A8